

Questions orales

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement s'est engagé dans le programme de lutte contre la drogue en élaborant le plus vaste qui soit, dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue.

Mettons les choses au clair. Voici ce que j'ai dit la semaine dernière: «Nous examinerons toutes les options possibles, y compris les avantages et les inconvénients de la tolérance zéro.» Personne ne m'empêchera d'étudier toutes les possibilités de réduire l'usage des drogues illégales au Canada.

* * *

AIR CANADA**LES PARTS DU GOUVERNEMENT**

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le cadre de cette privatisation d'Air Canada, à leur première assemblée annuelle, les actionnaires d'Air Canada ont appris la semaine dernière que le président du conseil d'administration et le président de la société aérienne recevaient un prêt sans intérêt leur permettant d'acheter 275 000 actions au prix initial de 8\$ l'action. Si ces actions valaient 11,50\$ aujourd'hui, les bénéficiaires de ces deux personnes dépasseraient les 970 000\$, à condition bien sûr qu'il s'agisse de prêts sans intérêt.

Je veux demander au ministre des Finances, qui peut exercer un droit de vote sur les actions d'Air Canada que le gouvernement contrôle, pourquoi le gouvernement n'a pas exercé son droit de vote de 55 p. 100 des actions dans Air Canada au lieu de faire preuve d'une générosité aussi excessive envers deux riches Canadiens.

L'hon. John McDermid (Ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): La réponse est très simple. Dans le prospectus qui a été distribué aux Canadiens il y a six mois et demi, il était fort bien expliqué à toutes les commissions des valeurs mobilières du pays que le gouvernement du Canada, bien que détenant un portefeuille de 55 p. 100 des actions de la société Air Canada, n'exercerait pas son droit de vote sur ces actions. Nous avons tenu notre promesse.

LES CONSÉQUENCES DE LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ AÉRIENNE

M. Stephen W. Langdon (Essex—Windsor): J'aimerais demander au ministre si lui et son gouvernement considèrent qu'il est juste et équitable qu'un profit de 975 000\$ soit réalisé par deux personnes qui ont déjà réussi tandis que les Canadiens ordinaires n'ont pas droit à des prêts

sans intérêt et font face à des réductions de service dans leurs localités en raison de la privatisation d'Air Canada?

M. John McDermid: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question parce qu'il me donne ainsi l'occasion de dire aux Canadiens que les émissions initiales d'Air Canada ont été distribuées à 130 000 simples citoyens d'un océan à l'autre.

Toutes les provinces, tous les territoires ont été représentés parmi les actionnaires, qui sont au nombre de 130 000. Ils se réjouissent énormément de cette chance. Dans quelque temps, tous les Canadiens pourront acheter d'autres actions d'Air Canada, car il y aura d'autres émissions.

* * *

L'AGRICULTURE**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES EXPORTATIONS DE PORC**

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Voilà deux ans et demi qu'on nous parle de garantir l'accès au marché des États-Unis par le biais de cet accord commercial unilatéral. Le ministre peut-il nous dire comment il se fait que les États-Unis sont maintenant autorisés, en vertu de leurs lois, à imposer aux producteurs de porc canadiens une sanction de 7,7 c. le kilogramme sur le porc exporté aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que ce problème existait avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. On était d'ailleurs en train d'étudier la question des droits compensateurs. A la suite d'un examen préliminaire, la sanction a été fixée à 3,5 c. Les producteurs n'ont toutefois pas à la payer. Le gouvernement du Canada et le ministre du Commerce extérieur iront en appel. Nous croyons pouvoir obtenir gain de cause.

L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, étant donné que les lois américaines sur les sanctions commerciales n'ont pas changé, que le Congrès a adopté le projet de loi commercial omnibus en décembre et que notre accès au marché américain n'est pas plus sûr aujourd'hui qu'il y a cinq ans, le ministre va-t-il admettre qu'il a trompé les producteurs de porcs du Canada et qu'au lieu de négocier un accord de libre-échange, il a acheté chat en poche?